



CHARTRE DES PARENTS

Je suis parent d'un gymnaste au sein de la société de gym de Corcelles-le-Jorat et je m'engage à :



Respecter les horaires de cours et informer les moniteurs en cas d'absence ou de retard.



Respecter les moniteurs, leurs décisions et la politique de la société.



Participer et faire participer mon enfant aux manifestations organisées par la société (soirées, concours interne, assemblées générales, etc.) ainsi qu'aux manifestations externes à la société (concours, fêtes de gym, etc).



Surveiller mon enfant dès la fin des cours. Les enfants sont sous la responsabilité des moniteurs dans le périmètre des installations sportives du début à la fin des cours.



Rester en dehors des salles de gym et **attendre la fin** des cours pour discuter avec les moniteurs. Les galeries à l'étage sont à disposition des parents pour attendre les enfants.



Prendre connaissance **des informations transmises** par les moniteurs (groupe whatsapp, circulaires, etc) et respecter les délais d'inscription.



Inscrire mon enfant après les 3 cours d'essai, fournir toutes les informations nécessaires et payer la cotisation.

En cas de non-respect de la présente charte et après avertissement, la société se réserve le droit de suspendre un gymnaste des cours.